



SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE

Agissons Ensemble

Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier, le conseil municipal légalement convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, maire

Présents : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Christelle Paget, Fabien Cogno, Pierre-Arnaud Noiret, Julien Frety, Gérard Dumire, Sandra David-Boudet, Cédric Brevet, David Suchet

Absents Excusés : Céline Doneaux, Sylvain Damezin, Benoît Juliat, Anaïs Batteur, Caroline Fructuoso, Sandrine Martin, Stella Cordenod,

Pouvoirs : de Benoît Juliat à Dany Alves, de Caroline Fructuoso à Fabien Cogno, de Stella Cordenod à David Suchet et de Sylvain Damezin à Julien Frety

Secrétaire de séance : Julien Frety

● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 04 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal du 4 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

● ORDRE DU JOUR DU 20 JANVIER 2026

- Vote des subventions : exercice 2026
- Location de la salle des fêtes : demande de subvention Mieux Vivre Ensemble
- Location de la salle des fêtes : demande de subvention Sou des Ecoles
- Tarif droit de place
- Bail commercial 22 Rue de la Dombes : résiliation et prise en charge d'une période de vacance locative
- Enquête publique : restructuration et modernisation d'un élevage porcin
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

Monsieur le Maire informe et demande à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit de la 07-2026 : Modification de la longueur de la voirie communale – annule et remplace la délibération 62-2015. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

● DELIBERATIONS ADOPTEES

01- 2026 Objet : Vote des subventions 2026

COMPTE 6281 : CONCOURS DIVERS	PROPOSITION 2026
CAUE (Cotisation 1 664 habitants x 0,05 € soit 83,20 €) - (l'autre moitié est prise par la Com Com)	84,00
AMF (AIN ET RHONE)	700,00
Association des Maires Ruraux de l'Ain	150,00
SPA (1 664 habitants x 0.60 € soit 998.40 €) + participation stérilisation	1 500,00
Provision	566,00
TOTAL COMPTE 6281	3 000,00

COMPTE 65738 : AUTRES ORGANISMES PUBLICS	PROPOSITION 2026
Fond de solidarité logements (Cotisation 1 664 habitants x 0,30 soit 499,20 €)	500,00

Provision	50,00
TOTAL COMPTE 65738	550,00

COMPTE 657348 : CONTRIBUTION VERSEE AUX COMMUNES	PROPOSITION 2026
Ecole Thoissey et Chatillon (ULIS)	2 000,00
TOTAL COMPTE 657348	2 000,00
COMPTE 65748 : SUBVENTION FONCTIONNEMENT DROIT PRIVE ASSOCIATIONS DIVERSES	PROPOSITION 2026
Académie de la Dombes	50,00
Amicale des donneurs de sang bénévoles	200,00
Amicale des sapeurs-pompiers	450,00
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Garnerans	400,00
Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale de l'Ain	100,00
Centre de Loisirs Sans Hébergement	1 000,00
Prévention routière	100,00
La Gaule Stéphanoise – participation exceptionnelle empoissonnement Etang Tallard	1 500,00
RASED	300,00
SOUS TOTAL AUTRES	4 100,00
APPRENTISSAGE	
Lycée professionnel privé Rural de l'Ain – Site de Villars les Dombes (1 élève)	50,00
MFR Charentay (1 élève)	50,00
MFR Villié Morgon (1 élève)	50,00
MFR BALAN (1 élève)	50,00
Provisions demandes en cours d'année	400,00
SOUS TOTAL APPRENTISSAGE	600,00
COLLEGES ET AUTRES	
Association des parents d'élèves	2 000,00
SOUS TOTAL COLLEGE ET AUTRES	2 000,00
Provision compte 65748	150,00
TOTAL COMPTE 65748	6 850,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, à la majorité des membres présents

Vote l'ensemble de subventions, listées dans le tableau ci-dessus.

Décide :

De participer aux frais de centres de loisirs pour les familles de la commune à raison de 2 € par jour et par enfant pour toutes les vacances scolaires,

De participer à hauteur de 50 % de la dépense pour les fournitures scolaires des élèves du collège de Thoissey,

De définir un âge limite pour l'octroi de subvention aux centres d'apprentissages, maisons familiales ou autres centres de formation, pour les élèves de la commune qui fréquentent ces établissements : soit 20 ans au cours de l'exercice budgétaire.

★ ★ ★ ★ ★

02-2026 Objet : Demande de gratuité pour diverses manifestations à la salle des fêtes – Mieux Vivre Ensemble

Monsieur le Maire, donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'association Mieux Vivre Ensemble, reçu en mairie le 13 janvier 2026 concernant une demande de réservation à titre gratuit de la salle des fêtes pour 4 dates, soit :

- Salle des fêtes complète :
 - Mercredi 11 mars : concours de coinche
 - Mercredi 30 septembre : concours de coinche
- Petite salle :
 - Mercredi 25 février : repas des adhérents
 - Jeudi 30 juillet : repas des adhérents

Il propose que la location de la salle soit à titre gratuite pour les 4 manifestations, en revanche, l'association devra s'acquitter des 150 € pour la petite salle et 250€ pour la salle complète, correspondant aux charges.

Le conseil après en avoir délibéré approuve ce qui suit :

- Les concours de coinche des mercredis 11 mars et 30 septembre - salle complète soit **250 € de charges chacune**,
- Les repas des adhérents du mercredi 25 février et du jeudi 24 juillet - petite salle soit **150 € de charges chacune**,

★ ★ ★ ★ ★

03-2026 Objet : Sou des Ecoles : Demande de subvention salle des fêtes

Monsieur le Maire, donne lecture à l'assemblée d'un courriel du Sou des Ecoles, reçu en mairie le 29 décembre 2025 concernant une demande de subvention au titre de la réservation de la salle des fêtes à l'occasion de l'organisation du loto du 28 février 2026.

Il rappelle que cette association est essentielle, elle apporte son aide financière dans la limite du possible afin que les familles n'aient à payer qu'une partie des activités.

Le sou des écoles contribue également au développement de la vie associative du village de par les manifestations organisées tout au long de l'année.

L'ensemble du conseil municipal propose que la location soit à titre gratuite pour le loto en revanche l'association devra s'acquitter **des 250 € correspondant aux charges**.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve cette décision.

★ ★ ★ ★ ★

La délibération 04-2025 : Tarifs des droits de place à compter du 1^{er} février 2026 est ajournée. Elle sera proposée au prochain conseil municipal.

★ ★ ★ ★ ★

04 - 2026 Objet : Bail commercial 22 Rue de la Dombes : résiliation et prise en charge d'une période de vacance locative

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Dagand de l'Entreprise Prestige Drivers Bike, locataire du local commercial communal situé au 22 Rue de la Dombes, a donné congé.

Il précise que la commune a donné son accord afin que la résiliation du bail intervienne par anticipation au 31 décembre 2025, au lieu de l'échéance initialement prévue, afin de permettre la résiliation de travaux de rafraîchissement du local.

Il indique que la commune procédera à ces travaux du 1^{er} janvier au 14 janvier 2026, période durant laquelle le local sera inoccupé.

Il précise enfin qu'un nouveau bail commercial sera conclu avec Monsieur Partit Maxime de l'Entreprise E.G.C.P, avec une prise d'effet fixée au 15 janvier 2026.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 voix contre, 1 abstention et 14 pour :

- **ACCEPTE** la résiliation anticipée au 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** les travaux du 1^{er} au 14 janvier 2026,
- **APPROUVE** l'absence de perception de loyer sur cette période
- **AUTORISE** la signature du nouveau bail à compter du 15 janvier 2026

★ ★ ★ ★ ★

05 - 2026 Objet : Enquête publique : restructuration et modernisation d'un élevage porcin
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une demande d'autorisation environnementale a été déposée par l'EARL ELEVAGE LE PIN en vue de la restructuration et de la modernisation de son élevage porcin existant situé sur la commune de l'Abergement-Clémenciat.

Il précise que, dans le cadre de cette procédure, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis.

Considérant que le projet concerne la modernisation et la restructuration d'un exploitation existante ;

Considérant que le dossier présenté prenne en compte les enjeux environnementaux et réglementaires en vigueur ;

Considérant que ce projet participe au maintien et au développement de l'activité agricole sur le territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL ELEVAGE LE PIN pour la restructuration et la modernisation de son élevage porcin situé à l'Abergement-Clémenciat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre le présent avis aux services de l'Etat et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

★ ★ ★ ★ ★

06- 2026 : Objet : Modification de la longueur de la voirie communale – annule et remplace la délibération 2015-62

Monsieur le maire rappelle

- La nécessité de mettre à jour la longueur totale de la voirie communale suite à la reprise de la voirie du lotissement « le Clos des Lys » soit **236 mètres linéaires**,
- Et qu'il convient en conséquence de mettre à jour le tableau de classement des voies communales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

La longueur totale de la voirie communale est arrêtée à 42 149 mètres linéaires contre 41 913 mètres linéaires précédemment.

- La longueur de voies communales à caractère de chemin à 40 628 mètres
- La longueur de voies communales à caractère de rue à 1 521 mètres
- La longueur de voies communales à caractère de place publique à 2 950 m²

Le tableau de classement des voies communales est modifié en conséquence.
Le tableau mis à jour est annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise en Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire fait lecture des autorisations d'urbanisme délivrées du 24/11/2025 au 14/01/2026

★ ★ ★ ★ ★

Tour de table des adjoints :

Anthony Laidet :

- les travaux de la micro-crèche avancent bien, notamment en ce qui concerne la salle de pause du personnel et le nouveau dortoir (anciennement le garage de l'ostéopathe) qui seront terminés ce vendredi soir (23/01)
 - La 2^{ème} tranche sera terminée le week-end du 15/03/2026
 - La 3^{ème} tranche sera achevée à l'été 2026
- une étude est en cours concernant l'installation de micros dans la salle du conseil (6 micros+ 2 enceintes), un budget d'environ 8000 € est à prévoir selon les premiers devis reçus.
- Le sonomètre de la salle des fêtes : un dispositif vétuste destiné à limiter le bruit existe déjà mais il manque une partie de l'équipement : pas besoin de le remplacer.
- une installation de vidéoprojecteur avec révision du système HIFI est en cours pour la salle des fêtes, avec câblage HDMI : devis d'environ 8000€.
- Le barnum de la Région a été récupéré et mis à disposition du comité des fêtes pour usage aux associations de la commune.

Informations des conseillers municipaux :

Sandra David-Boudet :

- s'interroge concernant l'implantation de l'activité de paintball sur la commune.

Pierre-Arnaud Noiret :

- demande si les devis pour la passerelle ont bien été reçus. Mr Laidet Anthony confirme.
- une demande a été formulée par la société de chasse pour la mise à disposition d'un local avec accès à l'eau et à l'électricité.

Gérard Dumire :

- exprime le souhait d'une éventuelle subvention en faveur de la FNACA.

Fabien Cogno :

- des travaux sur les réseaux humides vont avoir lieu sur le 1^{er} semestre dans le hameau de Ville Sollier et le Conseil Départemental réfectionnera la voirie sur le second semestre. Nous devons prendre une décision sur les trois ralentisseurs présents et à charge de la commune. Anthony Laidet, comme convenu en commission travaux va prendre contact prochainement avec des entreprises.

Informations du maire :

- Arrêté municipal permanent portant sur la réglementation de l'utilisation et de la fréquentation du plan d'eau Charles Bailly à compter du 1^{er} janvier 2026
- Prochain conseil municipal, mardi 24 février 2026.

A l'issue de la séance, une personne du public interpelle le conseil au sujet de l'implantation de l'activité de paintball. Un débat sur son site d'implantation, son utilité pour la commune et les nuisances que ce dernier pourrait apporter s'ouvre alors. Monsieur le Maire précise que le conseil municipal ainsi que la commission urbanisme ont déjà travaillé sur le dossier. Il ajoute que, si des incivilités ou nuisances venaient à apparaître, la mairie interviendrait pour y remédier.

La séance est levée à 23h.

Signature du maire et du secrétaire de séance :

Le Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Gaëtan FAUVAIN		Julien FRETY	